



OBJECTIFS	<p>L'objectif de la formation SSIAP 1 est l'acquisition des connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des biens et des personnes dans les établissements recevant du public (ERP) et dans les immeubles de grande hauteur (IGH) :</p> <ul style="list-style-type: none">• Effectuer l'entretien et les vérifications élémentaires des installations et équipements de sécurité• Appliquer des consignes de sécurité• Lire et manipuler des tableaux de signalisation• Effectuer des rondes de sécurité et surveillance des travaux• Assurer la surveillance au PC• Passer des appels et réceptionner les services publics de secours• Pratiquer le secours à victimes• Porter assistance à personnes• Mettre en œuvre des moyens de secours et de mise en sécurité
PUBLIC	<ul style="list-style-type: none">• Toute personne dont la mission est d'assurer la sécurité incendie d'un établissement recevant du public (ERP) ou immeuble de grande hauteur (IGH).
PREREQUIS	<ul style="list-style-type: none">• Être titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours (PSC1) ou du certificat de SST en cours de validité.• Être titulaire d'un certificat d'aptitude médicale de moins de trois mois (Annexe VII de l'arrêté du 02 mai 2005).• Satisfaire à l'évaluation de capacité du candidat à retrancrire des anomalies sur une main courante, réalisée par le centre de formation.
DUREE	<ul style="list-style-type: none">• 67 heures (10 jours) + 7 Examen (1 jour)
LIEU DE FORMATION ET NOMBRE DE STAGIAIRES	<ul style="list-style-type: none">• CFPS – 44 Rue des Tailleurs de Pierres 13300 Salon-de-Provence• 4 à 12 stagiaires maximum
PROGRAMME	<ul style="list-style-type: none">• Le feu et ses conséquences (6h)<ul style="list-style-type: none">o Le feu.o Comportement au feu.• Sécurité incendie (17h)<ul style="list-style-type: none">o Principes de classement des établissementso Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie.o Desserte des bâtiments.o Cloisonnement d'isolation des risques.o Évacuation du public et des occupants.o Désenfumage.o Éclairage de sécurité.

	<ul style="list-style-type: none"> ● Installations techniques (9h) <ul style="list-style-type: none"> ○ Les installations électriques. ○ Les ascenseurs et nacelles. ○ Les installations fixes d'extinctions automatique. ○ Les colonnes sèches et humides. ○ Le système de sécurité incendie. ● Rôles et missions des agents de sécurité incendie (18h) <ul style="list-style-type: none"> ○ Le service de sécurité. ○ Présentation des consignes de sécurité et main courante. ○ Poste de sécurité. ○ Rondes de sécurité et surveillance des travaux. ○ Mise en œuvre des moyens d'extinction. ○ Appel et réception des services publics de secours. ○ Sensibilisation des occupants. ● Concrétisation des acquis (13h) <ul style="list-style-type: none"> ○ Visites applicatives. ○ Mises en situation d'intervention.
MODALITES PEDAGOGIQUES	<p>> Cours théoriques avec méthodes directives et participatives.</p> <p>> Cas pratiques et mises en situation.</p> <p>> Support de cours du stagiaire : manuel de formation conforme au référentiel de formation SSIAP 1 de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié</p> <p>→ Exercice d'extinction sur feux réels avec extincteurs :</p> <p><i>Les exercices pratiques sur feux réels sont réalisés à l'aide de générateurs de flammes à gaz, homologués, propres, sans fumées et sans dangers pour les stagiaires.</i></p>
MODALITE ET DELAI D'ACCES	<ul style="list-style-type: none"> ● Sur demande par téléphone, mail, formulaire de contact du site ou préinscription en ligne ● Groupe limité à 12 participants ● Minimum 30 jours avant le début de la formation
INTERVENANT	<p>Formateur référencé pour :</p> <p>Sa compétence pédagogique (Titulaire du SSIAP3)</p> <p>Son expertise dans le domaine des formations abordées</p>
SUIVI ET EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> ● Feuilles de présence. ● Questions orales ou écrites (QCM). ● Mises en situation. ● Formulaires d'évaluation de la formation. ● Certificat de réalisation de l'action de formation. ● Évaluation finale (théorique et pratique) selon l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.

VALIDATION ET/OU CERTIFICATION	<p>Sanction de la formation : Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.</p> <p>Diplôme d'agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes. Évaluation des acquis au cours de la formation.</p> <p>Évaluation finale : épreuve écrite QCM de 30 questions et épreuve pratique individuelle de ronde avec anomalies et sinistre.</p> <p>Le candidat sera certifié s'il obtient au moins la note de 12 sur 20 à l'épreuve écrite et s'il est évalué apte à l'issue de l'épreuve pratique. Le candidat passe toutes les épreuves quel que soit le résultat obtenu à une épreuve. Lors de la 1ère présentation à l'examen, en cas d'ajournement à une ou aux deux épreuves, le candidat dispose d'un an à compter de cette date pour valider l'ensemble des épreuves. Après cette période, le candidat perd le bénéfice des épreuves acquises et doit suivre une nouvelle formation complète avant d'être représenté à un nouvel examen.</p> <p>Les agents des services de sécurité incendie ont pour missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la prévention des incendies ; - la sensibilisation des employés en matière de sécurité contre l'incendie et d'assistance à personnes ; - l'entretien élémentaire des moyens concourant à la sécurité incendie ; - l'alerte et l'accueil des secours ; - l'évacuation du public ; - l'intervention précoce face aux incendies ; - l'assistance à personnes au sein des établissements où ils exercent ; - l'exploitation du PC de sécurité incendie. <p>Examens théorique et pratique en fin de formation, remise attestation Durée de validité : 3 ans</p>
Taux de Réussite	100% de réussite à la certification SSIAP1 (MAJ. 28/09/2025)
ACCESSIBILITE	Centre accessible aux personnes en situation de handicap. Des aménagements sont possibles : Contactez- nous Accessible en bus/Parking Privatif/Refrigérateur/Micro-Onde Les éventuels frais de déplacements, d'hébergement et de restauration du stagiaire ne sont pas compris.
TARIF	Nous contacter : cfpscontact@gmail.com